

**POINT ADDITIONNEL
N° 2**

**Participation à des actions de coopération décentralisée et de solidarité
en matière d'eau potable et d'assainissement
dans le cadre de l'appel à projets 2023**

La loi OUDIN du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement offre la possibilité dans le respect des engagements internationaux de la France de mener des actions de coopération internationale.

Compte tenu des problèmes sanitaires et humains que génèrent le manque d'eau potable et le défaut d'assainissement dans les pays en voie de développement, le Comité syndical a décidé d'accompagner certaines actions et de donner délégation au Bureau syndical pour en arrêter leurs montants.

Depuis plus de 10 ans, le SYDEC finance ainsi des actions de coopération décentralisée et de solidarité internationale portées par des associations locales dans les domaines de l'eau potable ou de l'assainissement.

En 2023, le SYDEC a lancé un nouvel appel à projets encadré par un règlement et un dossier type de demande de subvention. Il est stipulé que l'aide du SYDEC ne peut excéder 50% du budget total du projet.

La date limite de remise des dossiers a été fixée au 15 septembre 2023. L'information concernant cet appel à projets a été transmise aux associations ayant déjà bénéficié d'une aide en 2021 et en 2022 et a été diffusée également sur le site internet et intranet du SYDEC et sur le réseau social professionnel LinkedIn.

Le montant des crédits inscrits au budget 2023 est de 20 000 €.

4 associations ont contacté le SYDEC dont 3 ont remis un dossier complet et répondant à l'appel à projets :

- Les associations JEKAFO, MAIN DANS LA MAIN AVEC L'AFRIQUE, LES PUITES DANS LE DESERT ont déposé un dossier de demande de subvention.
- L'association ENFANTS DU DESERT, aidée en 2021 et en 2022, n'a pas répondu à l'appel à projets.

Dossier présenté par l'association MAIN DANS LA MAIN AVEC L'AFRIQUE

Le siège de l'association MAIN DANS LA MAIN AVEC L'AFRIQUE est basé à BARINQUE (64), et les Co-Présidents sont Monsieur CADIS Alain (habitant de SAINTE FOY) et Gabriel COIGDARRIPPE. Le trésorier et contact du projet pour l'association est Monsieur Benoit LABADIE qui habite à EYRES-MONCUBE. Cette association, déjà aidée par le SYDEC depuis 2010, souhaite une aide financière du SYDEC pour un nouveau projet d'adduction d'eau potable au Sénégal.

Il consiste en la pose de 13,5 km de canalisations en PVC diamètre 63, afin de distribuer l'eau potable aux plus près des populations de la commune de DAROU MINAM, soit environ plus de 1 000 personnes. Il s'agit d'extensions de réseaux issues de deux châteaux d'eau existants et la mise en œuvre de 25 bornes fontaines. Le village de DAROU MINAM se situe en zone rurale dans la région de Kaffrine au Sénégal, département de Malem Hodar, arrondissement de Darou Minam 2. Il compte environ 15 500 habitants et de nombreuses têtes de bétails.

Cette communauté rurale est pourvue de forages de bonne qualité avec une capacité de production suffisante pour répondre aux besoins des populations, mais les villages et hameaux les plus éloignés rencontrent toujours de grandes difficultés en approvisionnement en eau.

Pour ce projet, de nouveaux réseaux d'adduction d'eau potable seront raccordés sur les châteaux d'eau de Darou Minam 2 et de Médina Fall. Ils seront réalisés sous conventionnement avec la division régionale de l'hydraulique de Kaffrine et le maire du village.

Le travail sera réparti entre les populations locales et les bénévoles de l'association, le tout supervisé sur place par un comité de suivi :

- Les tranchées seront réalisées par les populations elles-mêmes.
- L'association constituée d'une équipe de 15 à 20 bénévoles, se chargera de la pose du réseau et de la construction des bornes fontaines

Pour information, cette association a déjà été aidée par le SYDEC à 9 reprises depuis 2010 pour un montant total d'aides de 36 000 € à ce jour.

Le budget de ce projet est estimé à 51 500 €, pour une réalisation fin 2023/début 2024. L'association sollicite le SYDEC à hauteur de 4 000 € (soit 7,8% du montant total du projet). Les autres fonds, autres que ceux provenant de collectivités, de l'Agence de l'Eau, de manifestations ou de donateurs, seront apportés par un autofinancement de l'association s'élevant à 21 000 €.

Il est proposé aux membres du bureau d'accorder une aide de 4 000 € pour permettre à l'association MAIN DANS LA MAIN AVEC L'AFRIQUE de continuer ses actions au Sénégal pour l'accès à l'eau potable et de financer une partie du projet de pose de réseau d'eau potable pour alimenter le village de Darou Minam au Sénégal.

Dossier présenté par l'association LES PUIITS DANS LE DESERT

L'association LES PUIITS DANS LE DESERT, créée en 2001 et dont le siège social est basé à SAINT-SEVER (40), a pour objet la réalisation de forages au Burkina Faso pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le présent dossier concerne un projet de réalisation d'un forage au niveau du village de SAMSAONGO dans la région du centre-sud du Burkina Faso. Ce village est l'un des 17 villages de la commune rurale de Douougou qui compte 37 500 habitants, dont 60% de femmes et 57% de jeunes de moins de 20 ans.

La thématique de ce nouveau projet s'inscrit dans le cadre de l'accès à l'eau potable pour ce village, dont les principales ressources sont les activités maraîchères et les activités d'élevage. Le problème de l'accès à l'eau est particulièrement marqué dans le village. En effet, pendant la saison sèche, la principale activité des femmes est la recherche d'eau au niveau de deux points d'eau insuffisants pour le territoire.

La construction d'un forage profond (entre 40 et 100m) permettra l'approvisionnement en eau localement et réduira les déplacements de plusieurs kilomètres quotidiennement pour aller chercher de l'eau.

L'étude, l'exécution et l'équipement du forage seront réalisés par un artisan local, la SARL BESER, pour un coût de 8 300 €, pour une réalisation à l'été 2024.

L'association « Les Puits dans le désert » a confié à cette entreprise les derniers forages qu'elle a financés.

Le montant du projet pour la réalisation d'un forage profond dans le village de Samsaongo s'élevant à 8 300 €, l'association sollicite le SYDEC à hauteur de 4 000 € pour l'année 2023 (soit 48,2% du montant total du projet). Le reste de l'opération sera apporté par un autofinancement de l'association s'élevant à 4 300 €.

Pour information, cette association a déjà été aidée par le SYDEC à 4 reprises depuis 2013 pour un montant global d'aides de 15 000 € à ce jour.

Il est proposé aux membres du bureau d'accorder une aide de 4 000 € pour permettre à l'association LES PUIITS DANS LE DESERT de continuer ses actions au Burkina Faso pour l'accès à l'eau potable et de financer une partie du projet de réalisation d'un forage dans le village de Samsaongo.

Dossier présenté par l'association JEKAFO

L'association JEKAFO dont le siège social est basé à NAUJAN-ET-POSTIAC (33), et dont le trésorier Monsieur Philippe Barritaud habite Rion-des-Landes, a pour objet d'améliorer l'accès à l'eau au Mali.

Cette association souhaite poursuivre la politique d'accès à l'eau pour les populations et présente un nouveau projet qui s'articule autour de la réalisation d'un forage situé dans le village de Lomé en pays Dogon en zone sahélienne, pour une réalisation dès fin 2023 début 2024.

La réalisation de forages profonds (60-80 m) permet de garantir l'accès à une eau de qualité, sans contamination extérieure et améliore considérablement l'hygiène et la santé des populations. Il s'agit d'un aménagement en ciment avec un mur d'enceinte d'1,2 mètre, avec équipement d'une pompe manuelle.

En effet, les puits existants creusés à même le sable sans renforcement de parois se tarissent souvent et peuvent aussi s'effondrer suite à l'ensablement régulier.

Le montant du projet pour la réalisation d'un forage profond dans le village de Lomé s'élevant à 10 000 €, l'association sollicite le SYDEC à hauteur de 4 000 € pour l'année 2023 (soit 40% du montant total du projet). Le reste de l'opération sera apporté par un autofinancement de JEKAFO s'élevant à 6 000 €.

Pour information, cette association a déjà été aidée par le SYDEC à 9 reprises depuis 2010 pour un montant total d'aides de 36 000 € à ce jour.

Il est proposé aux membres du bureau d'accorder une aide de 4 000 € pour permettre à l'association JEKAFO de continuer ses actions au Mali pour l'accès à l'eau potable et de financer une partie du projet de réalisation d'un forage dans le village de Lomé.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau Syndical :

- 1) D'accorder une aide de :
 - 4 000 € au titre de l'année 2023 à l'association MAIN DANS LA MAIN AVEC L'AFRIQUE dont le siège social est situé à BARINQUE (64) pour le projet de pose de 13,5 kilomètres de réseaux pour l'extension de l'adduction en eau potable du village de Darou Minam au Sénégal,
 - 4 000 € au titre de l'année 2023 à l'association LES PUIITS DANS LE DESERT dont le siège social est situé à SAINT SEVER (40) pour le projet de réalisation d'un forage dans le village de SAMSAONGO au Burkina Faso,
 - 4 000 € au titre de l'année 2023 à l'association JEKAFO dont le siège social est situé à NAUJAN-ET-POSTIAC (33) pour le projet de réalisation d'un forage dans le village de Lomé au Mali.

- 2) D'autoriser Monsieur le Président du SYDEC à engager toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de ces décisions.

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Appel à projets 2023
Date limite de dépôt 15/09/2023

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association / Raison sociale : Main dans la main avec l'Afrique

Adresse postale : 485 Route de la Souye 64160 BARINQUE

Adresse du site internet : <http://mainaveclafrique.jimdo.com>

Courriel : maindanslamainaveclafrique@hotmail.com

Téléphone : 06 / 76 / 71 / 95 / 79

Fax : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Date d'immatriculation : JO du 15 / 09 / 2007

Numéro d'immatriculation : w 64 300 22 77

Régime juridique : Loi 1901

REPRESENTANT LEGAL

Nom – prénom : CADIS Alain

Fonction : Co-Président

Téléphone : 06 / 31 / 65 / 34 / 62

Courriel : cadis.alain@wanadoo.fr

CONTACT DU PROJET

Nom – prénom : Labadie Benoit

Fonction : Trésorier

Téléphone : 06 / 32 / 44 / 06 / 96

Courriel : benoit.labadie@orange.fr

Descriptif succinct des précédentes actions menées dans le domaine de l'eau par votre structure et détail des financements obtenues

Année	Descriptif	Montant	Financements
2008	CR de Dinguiraye Réalisation de 3,2 km de réseau, construction de 4 abreuvoirs et de 3 bornes fontaines	9 500 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2009/2010	CR de Dinguiraye Réalisation de 4,9 km de réseau, construction de 12 bornes fontaines	22 500 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2011	CR de Dinguiraye Réalisation de 4,6 km de réseau Construction de 5 bornes fontaines	22 835 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2012	CR de Foundiougne Réalisation de 5,8 km de réseau Construction de 8 bornes fontaines	22 930 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2013	CR de Ndindy Réalisation de 7,8 km de réseau Construction de 15 bornes fontaines	24 600 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2014	CR de Ndindy	30 536 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2015	CR de Ndindy + Foundiougne Réalisation de 8,9 km de réseau Construction de 17 bornes fontaines	20 374 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2016	CR de Ndindy Réalisation de 12,2 km de réseau Construction de 12 bornes fontaines	33 640 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2017	CR de Ndindy	19 174 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers

2018	CR de Touba Mboul Réalisation de 13 km de réseau Construction de 18 bornes fontaines	41 000 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2019	CR de Patar Réalisation de 7,3 km de réseau Construction de 8 bornes fontaines	23500 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2020	Projet 1, CR de Touba Mboul Réalisation de 9 km de réseau Construction de 23 bornes fontaines Projet 2, CR de Fimela Réalisation de 1,5 km de réseau Construction de 2 bornes fontaines	29644 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2021	CR de Touba Mboul Réalisation de 5,2 km de réseau Construction de 10 bornes fontaines Construction de trois blocs sanitaires dans les écoles de la CR	22300 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2022	Village de Pofdi Réalisation de 4 km de réseau Construction de 2 bornes fontaines	22 352 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers
2023	CR de Darou Minam 2 Réalisation de 6 km de réseau Construction de 13 bornes fontaines	27 932 euros	Manifestations Subventions collectivités Dons entreprises Dons particuliers

II. DESCRIPTIF DU PROJET

Intitulé du projet : Projet d'adduction d'eau en milieu rural

Date de début du projet envisagée : Novembre 2023

Date de fin prévisionnelle du projet : Février 2024

Lieu d'intervention (pays et localité) : Village de Darou Minam au SENEGAL

- Résumé du projet

-Réalisation de 13.5 km de canalisations sur la commune de DAROU MINAM afin de rapprocher l'eau propre aux plus près des populations . Ces canalisations sont des extensions de réseaux issues de deux châteaux d'eau existants. Nos réalisations sont des réseaux en PVC de 63, pris en piquage sur les grandes canalisations qui alimentent souvent les gros villages.

- Construction de 25 bornes fontaines en ciment avec un ou deux robinets, un drainage pour éviter des eaux stagnantes.

- Les tranchées et rebouchage sont réalisées par les populations elle mêmes, ce qui les responsabilise.

- Contexte et historique du projet

Le village de Darou Minam se situe dans la région de Kaffrine, département de Malem Hodar arrondissement de Darou Minam 2. Le dernier recensement fait état de 15 415 habitants recensés en 2014. Le village se situe en zone rurale et compte de nombreuses têtes de bétails.

Cette communauté rurale est pourvue de plusieurs forages avec une capacité de production suffisante pour répondre aux besoins des populations. Il n'en demeure pas moins que les villages et hameaux les plus éloignés rencontrent toujours de grandes difficultés. Par manque de moyens ils sont souvent les grands oubliés des politiques publiques.

Pour ce projet, les nouveaux ouvrages seront raccordés sur les châteaux d'eau de Darou Minam 2 et de Médina Fall.

Comme partout au Sénégal, l'état investit dans des infrastructures de captage et de stockage de l'eau soit sur le fleuve Sénégal, soit dans les nappes phréatiques.

L'état Sénégalais a pour objectif d'amener l'eau potable dans tous les foyers, « Un foyer, Un robinet »

Ce programme va permettre de combler un gap important dans le monde rural. Il couvrira les besoins de 70 % des populations du Sénégal. C'est donc un bond en avant très important !

Mais il ne s'agira pas seulement de satisfaire la demande. Ce programme permettra également de rapprocher les ménages des points d'eau.

Il va considérablement soulager les femmes et les enfants des corvées d'eau. Ainsi elles pourront se consacrer à d'autres activités génératrices de revenus, assumer leur rôle dans la lutte contre la pauvreté en zone rurale et les enfants suivre une scolarité.

C'est l'Office des forages ruraux (OFOR), établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'Hydraulique rurale et sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances qui a pour missions :

- ⇒ La gestion du patrimoine de l'hydraulique rurale permettant d'assurer le service de l'eau potable en milieu rural notamment les ouvrages ou équipements de captage, de production, de traitement, de stockage, de transport et de distribution, les véhicules, les équipements et engins d'ateliers ou de chantiers et les terrains, bâtiments, annexes et autres dépendances.
- ⇒ L'exercice par délégation, de la responsabilité de la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.
- ⇒ L'assistance aux collectivités locales dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'hydraulique rurale.
- ⇒ Le suivi, le contrôle, l'audit de l'exploitation des infrastructures d'hydraulique rurale et de la qualité du service de l'eau.
- ⇒ L'accompagnement des acteurs du sous-secteur notamment les usagers, les collectivités locales, les autorités, les opérateurs, par le renforcement de capacités, l'appui-conseil, la communication et la mise en place de mécanismes de financement appropriés.

Ce projet, en accord avec l'OFOR s'inscrit dans la continuité des actions que nous menons depuis 2008, communauté rurale après communauté rurale.

Les doléances émanent des élus locaux qui demandent à nous rencontrer pour étudier ensemble la faisabilité d'un projet et planifier notre intervention.

A chaque fin de mission, nous profitons alors d'être sur place pour visiter les futurs chantiers, rencontrer les bénéficiaires, s'assurer de leur engagement et leur investissement dans le projet à nos côtés.

Nous étudions le volet technique du projet (faisabilité, difficultés éventuelles, estimation du coût final).

Un protocole est signé entre la division régionale de l'hydraulique de Kaffrine, le Maire du village de Darou Minam 2 et notre association, il a pour objet de régir la mise en œuvre du projet d'adduction d'eau.

Le projet démarre toujours par une concertation approfondie avec les autorités locales afin de s'inscrire dans un processus de décision collective, le tout formalisé dans une convention valant engagement réciproque.

Le travail se répartit entre les populations locales et nos bénévoles, le tout supervisé sur place par un comité de suivi.

Les bénéficiaires du projet se chargent en amont de creuser les tranchées, l'association se charge de la pose du réseau, de la construction des bornes fontaines et participent au rebouchage des tranchées.

Une mission dure entre 15 et 25 jours, l'équipe est composée en moyenne de quinze à vingt bénévoles.

Chacun paie intégralement son voyage, ses déplacements sur place et ses frais de nourriture.

Nous sommes hébergés dans un des village bénéficiaire du projet et les villageoises sont rémunérées pour la préparation des repas.

Objectifs compléter le tableau ci-après

- *Quels sont les résultats attendus pendant et à l'issue de votre projet ?*
- *Quels sont les objectifs à long terme de votre projet (au-delà de votre projet) ?*

Innovation si c'est le cas, préciser le caractère innovant du projet

- Bénéficiaire(s) du projet

Le projet sera terminé début 2024, il contribuera à fournir de l'eau à plus de 1000 personnes.

Les bénéficiaires directs seront les populations de ces villages.

Les bénéficiaires indirects seront les populations des villages non desservis par le projet mais qui profiteront du rapprochement d'un point d'approvisionnement en eau.

Les différents points de distributions permettront également d'abreuver les troupeaux des populations nomades, très présentes dans ces zones.

Une fois le réseau mis en service nous le remettrons au gestionnaire qui assurera l'exploitation et la maintenance des ouvrages. Ce transfert garantit aux bénéficiaires du projet un approvisionnement sécurisé et en quantité suffisante.

- Impact du projet sur la population locale

L'eau provient des forages plus ou moins profonds, de 30 à 300 mètres, elle est de bonne qualité mais avec quelques traces de fluor.

D'après les études géologiques disponibles, le renouvellement des nappes est suffisant pour répondre à la demande actuelle et future des populations du Sénégal sans un développement intensif de l'agriculture ou de l'industrie dans ces zones.

En effet, le sous-secteur de l'hydraulique constitue un élément stratégique de développement économique et social de la région. Il assure d'une part une base productive au secteur primaire et d'autre part influe sur la situation sanitaire des populations à travers leur alimentation en eau potable.

Les eaux souterraines constituent la seule source d'approvisionnement des populations et du cheptel. Le niveau de satisfaction en eau est encore très faible du fait de divers facteurs limitant.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet, dont le premier objectif est de maintenir les populations dans leur environnement en leur permettant d'accéder durablement et en quantité suffisante à une eau potable.

- Moyens techniques, humains, matériels utilisés

L'ensemble du gros matériel (tuyaux pvc de 63, vannes en fonte de diamètre 63) est acheté à Touba dans l'entreprise Touba Bebel Quincaillerie.

Le matériel pour la construction des bornes fontaines (ciment, sable, fer à béton et gravier) est acheté sur place dans les petites boutiques.

Le matériel pour la construction des regards est aussi acheté sur place (ciment, sable, parpaing, fer à béton plus gravier, cornières, tôles, serrures).

Le petit matériel (coudes, manchons, brides, compteurs, robinets laitons...) et le petit outillage sont achetés en France et acheminés dans nos bagages.

- Emploi sur place :

Pendant toute la durée du projet nous employons Monsieur Mor Mbaye qui est membre de l'association à part entière. Il organise les réunions avec les bénéficiaires et les élus locaux pour leurs expliquer les attendus du projet afin de mener à bien les travaux. Il se charge ensuite du jalonnage et organise les populations au creusage des tranchées. Il réceptionne et dispatche tout le matériel du chantier en fonction des besoins. Il recrute sur place un maçon et l'aide à la construction des bornes fontaines et des regards. Durant notre mission il travaille comme plombier avec nos bénévoles. M Mor Mbaye est une personne indispensable à la réussite de tous nos projets.

Pendant la mission nous employons quatre à cinq personnes dans les villages pour préparer les repas et organiser le campement.

Durant notre mission nous achetons dans les villages des objets de l'artisanat local que nous revendons ensuite dans nos manifestations aux bénéficiaires des futurs projets. Par cette action nous participons au développement économique de ce secteur d'activité.

Objectifs

Objectifs	Résultats attendus <i>(précisez les bénéficiaires)</i>	Actions prévues <i>(précisez les lieux et les moyens techniques, humains, matériels)</i>	Responsables	Evaluation des actions <i>(en termes d'efficacité, d'impact, de viabilité, de stratégie, de satisfaction des bénéficiaires...et moyens mis en œuvre pour vérifier les résultats de l'action)</i>
Alimentation en eau de façon durable et en quantité suffisante	Environ 1000 personnes ainsi que de nombreuses têtes de bétails réparties sur une zone sahélienne.	Les tranchées sont réalisées par les bénéficiaires en amont de notre arrivée Pose de plus de 13 kms de canalisations et constructions 25 bornes fontaines ainsi des regards par les membres de l'association	L'association, le comité de suivi, l'OFOR et le gestionnaire	Respect du cahier des charges donné par l'OFOR et le gestionnaire. Contrôle du débit et de la pression en tous les points de distributions.
Qualité de la distribution d'eau	Lutter contre les maladies	L'association s'assure avant le lancement du projet de la qualité de l'eau auprès du gestionnaire	L'OFOR et le gestionnaire	Suivi avec le gestionnaire et les dispensaires
Supprimer la corvée d'eau aux femmes et aux enfants	Libérer du temps aux femmes pour d'autres activités et aux enfants pour une scolarisation plus régulière.	Mise à disposition de bornes collectives au plus près des bénéficiaires	L'association	L'association organisera l'année suivante au projet une rencontre avec le comité de femmes, les élus locaux et le comité de suivi pour évaluer la situation.

III. PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET

Planning de réalisation prévisionnel du projet avec descriptif des étapes (possibilité de joindre un calendrier faisant ressortir la durée des actions et leur synchronisation dans le temps)

Intitulé	Date de début	Date de fin
Action 1 : Rencontre entre les responsables technique de l'association, les élus locaux et les bénéficiaires du projet. Visite technique sur place	Mars 2023	Mars 2023
Action 2 : Etude de faisabilité du projet	Mars 2023	Avril 2023
Action 3 : Présentation du projet à l'OFOR pour validation	Avril 2023	Avril 2023
Action 4 : Début du jalonnage et creusage des tranchées	Novembre 2023	Janvier 2024
Action 5 : Achat des tuyaux, du matériel et approvisionnement sur le chantier	Décembre 2023	Décembre 2023
Action 6 : Pose des canalisations, constructions des regards et mise en service du réseau	Janvier 2024	Février 2024
Action 7 : Bilan technique et financier du projet	Avril 2024	

IV. BUDGET ET FINANCEMENTS

1. Budget global du projet (en euros €TTC) :

Montant total du projet :	51 500 euros	
Montant de l'autofinancement :	21 000 euros	
Montant de la subvention demandée au SYDEC :	4000 euros	
	SOLLICITÉS :	ACQUIS :
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	3000	
Mairie d'Eyres Moncube	200	200
Mairie d'Artix	200	200
Mairie de Barinque	200	200
Mairie de St Foy	100	100
Mairie d'Abidos	150	150
Mairie de Lacq	300	300
Syndicat des EAUX Luy Gabas Lees	3000	3000
SYDEC	4000	
Agence de l'eau Adour Garonne	10 000	
Manifestations du 01/01/2023 au 04/07/2023	4300	4300
Manifestation du 05/07 2023 au 31/12/2023	4200	
Dons de particuliers du 01/01/2023 au 31/12/2023	6500	
Dons en nature	2500	
Intérêts bancaires	350	
Fonds propres sur trésorerie	12 500	12 500
Total	51 500	20 950

2. Budget détaillé

Indiquer dans le tableau ci-dessous les recettes et dépenses prévues pour le projet (le nombre de lignes n'est pas limité, merci de regrouper les dépenses en catégories afin de simplifier la lecture, merci de détailler au maximum ce budget prévisionnel.

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)		
	€		€ Acquis	€ Sollicités
ETUDES		SUBVENTIONS PUBLIQUES		
Conception du projet, études et expertises techniques	Il n'y a pas de dépense pour les études et la conception des projets, celles-ci étant réalisés par certains membres de notre association en lien avec les services de l'hydraulique du Sénégal.	Sydec	.	4000
		Syndicat Luy Gabas Lees	3000	3000
		Agence Adour Garonne	.	10 000
		Mairie d'Abidos	.150	150
		Mairie Lacq	.300	300
		Mairie Artix	.200	200
		Mairie Eyres-Moncube	.200	200
		Mairie Barinque	.200	200
		Mairie St Foy	.100	100
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	.	3000
DEPENSES TECHNIQUES		FINANCEMENTS PRIVES		
Canalisations	38 568 euros	Dons particulier	.	6500
Autres équipements hydrauliques (dons en nature)	2500 euros	Dons Entreprise (dons en nature)	.	2500
Maçonnerie (matériel + main d'œuvre)	4763 euros			
Transport matériel + personnes	2000 euros			
ACCOMPAGNEMENT, FORMATION		AUTO-FINANCEMENT		
Formation des gestionnaires		Manifestations	.4300	8500
CHARGES DE PERSONNEL		Fonds propres sur trésorerie	.12 500	12 500
Frais de personnel de l'association	Il n'y a pas de frais de personnel au sein de notre association			
Main d'œuvre locale	2685 euros	AUTRES		
AUTRES DEPENSES		Intérêts bancaires	.	350
Frais de banque (+ virements vers le Sénégal)	200 euros			
Achat artisanat	500 euros			
Fournitures consommables, frais de télécommunications	284 euros			
Frais de voyages	Chaque membre de l'association qui participe au projet sur place prend en charge l'intégralité des frais, soit 950 euros			
TOTAL	51 500 euros	TOTAL	20 950	51 500

V. PERENNITE ET DURABILITE DU PROJET / PERSPECTIVES D'AUTONOMIE

1. Formation

Des actions de formations spécifiques des acteurs locaux sont-elles prévues, pour notamment permettre aux bénéficiaires de gérer le programme mis en place après le départ de l'association ? Oui * Non

Y'a-t-il des outils de gestion de suivi qui seront mis à leur disposition ? Oui * Non

Des formations techniques à l'entretien et le bon fonctionnement des installations sont-elles prévues ? Oui * Non

Si oui, à qui sont-elles adressées ?

Des formations à l'hygiène et à la santé sont-elles prévues ? * Oui Non

Si oui, à qui sont-elles adressées ?

Auprès des enfants bénéficiaires des projets en collaboration avec leurs enseignants, dans les dispensaires des zones alimentées.

2. Durabilité

- Comment avez-vous prévu d'assurer la pérennisation après la clôture de l'action ?

A l'issue du projet les nouvelles installations sont remises au gestionnaire qui en assurera la maintenance et l'exploitation.

- Quel rôle avez-vous dans le suivi du projet (court / moyen / long terme ?)

Poursuivrez-vous l'accompagnement des partenaires locaux et des populations ?

L'année suivante du projet nous revenons sur place pour nous assurer du bon fonctionnement et de l'entretien des installations.

- Le service sera-t-il durable financièrement ? * Oui Non
(Préciser le compte d'exploitation prévisionnel (en €))

⇒ Les dépenses prévisionnelles

- coûts du personnel, de l'électricité, entretien, maintenance...
- coût d'amortissement et de renouvellement des équipements
- divers

A la charge du gestionnaire.

⇒ Les recettes attendues

- prix de l'eau x consommation moyenne

A la charge du gestionnaire.

- Le service sera-t-il durable socialement ? * Oui Non

- Y aurait-il une tarification sociale avec des tarifs préférentiels aux démunis ? * Oui Non

- Le service sera-t-il durable d'un point de vue environnemental ? * Oui Non

D'après les études géologiques disponibles, le renouvellement des nappes est suffisant pour répondre à la demande actuelle et future des populations du Sénégal sans un développement intensif de l'agriculture ou de l'industrie dans ces zones.

VI. SUIVI DU PROJET – EVALUATION – COMMUNICATION

Le SYDEC devra être informé de l'état d'avancement du projet
L'évaluation des actions menées devra faire l'objet d'un compte rendu. Elle vise à analyser les résultats du projet et à dégager des pistes de réflexion et des orientations possibles.

Comment comptez-vous rendre compte au SYDEC du projet tout au long de son déroulement ?

- De quelle manière ? et à quelle fréquence ?
- Moyens de communication, outils et supports utilisés, diffusion

Bilan définitif / évaluation du projet (en lien avec tableau des objectifs)

- Comment allez-vous communiquer ?
- Quel est le livrable attendu ?
- Avez-vous prévu de communiquer sur ce projet ? (Auprès de quel public ?)
- Quel type de restitution des résultats d'analyse avez-vous envisagé ?

VII. PIECES A FOURNIR¹

VOIR chapitre 8. Dépôt des dossiers du REGLEMENT

Ce dossier complet est à adresser **avant le 15/09/2023** à l'adresse suivante ¹:

**SYDEC
469 AVENUE DES LACS
40990 SAINT PAUL LES DAX**

Ou bien par mail : patricia.januszkiewicz@sydec40.fr et anais.dauba@sydec40.fr

(Mention « Coopération Décentralisée 2023 » à indiquer sur toute correspondance)

¹ Se référer au Règlement joint

VIII. COMMENTAIRES

Co-président de l'association « Main dans la main, avec l'Afrique », je vous adresse par la présente une requête, qui, je l'espère, retiendra toute votre attention.

Depuis plusieurs années maintenant, vous soutenez notre association qui peut ainsi permettre l'accès à l'eau aux populations défavorisées Sénégalaises. Cependant à ce jour les besoins en eau restent encore importants et de nombreuses personnes sont dans le besoin.

En 2024, notre projet se situe sur la communauté rurale de Darou Minam 2. Nous réaliserons la pose de 13,5 km de canalisations, la construction de 25 bornes fontaines pour sécuriser l'approvisionnement d'environ 1000 personnes. Les travaux débuteront en novembre 2023 et seront terminés en Février 2024.

La réussite de ces projets n'est possible que grâce à l'investissement du plus grand nombre.

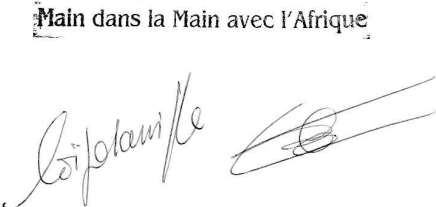

Sur place, élus, populations et bénéficiaires travaillent en partenariat avec Mor Mbaye, référent et membre actif de l'association.

Pour notre part, les membres de l'association, tout au long de l'année organisent différentes manifestations et sont toujours à la recherche de partenaires afin de récolter des fonds pour le financement de leurs futurs projets.

C'est pourquoi notre association souhaite vous soumettre son nouveau chantier (voir dossier ci joint) et espère que vous vous y associerez comme vous l'avez souvent fait. Nous nous rendrons bien sur disponible si vous organisez d'autres évènements tel que la journée mondiale de l'eau.

Restant à votre disposition pour tous renseignements, veuillez agréer, Monsieur le Président du SYDEC et Monsieur le directeur du pôle eau mes sincères salutations.

Co-Président
Alain Cadis

<p>A : ST FOY Nom, date et signature</p> <p>CADIS Alain, Co Président</p> <p>02/09/2023</p> <p></p>	<p>Tampon de l'association</p> <p></p>
--	---

Remarque :

Le présent dossier constitue une demande de subvention et n'engage pas le SYDEC à lui donner une suite favorable.

Les bénéficiaires d'une aide du SYDEC sont invités à en faire part dans les documents d'information qu'ils publient.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de subvention. Conformément à la loi «informatique et libertés», le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne

Les dossiers de demande de subvention seront soumis à l'avis des membres du Bureau Syndical du SYDEC. Si besoin, le porteur de projet sera invité à venir présenter son projet devant les membres du SYDEC en charge de la coopération décentralisée.

L'association bénéficiaire d'une subvention du SYDEC s'engage, à la demande du SYDEC, à venir restituer ses actions devant les membres du Bureau Syndical ou dans le cadre de toute autre manifestation organisée par le SYDEC.

Pour toute information complémentaire envoyez un mail à

patricia.januszkiewicz@sydec40.fr et anais.dauba@sydec40.fr

**ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE
ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE**

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Appel à projets 2023
Date limite de dépôt 15/09/2023

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association / Raison sociale : ASSOCIATION JEKAFO

Adresse postale : « Girolatte » 33420 Naujan et Postiac

ou

Mr Barritaud « Quartier Lessègue » 40370 Rion des Landes.....

Adresse du site internet :

Courriel : asso.jekafo@hotmail.fr

Téléphone : ___06 / 31___09_ / _76___ / ___81___

Fax : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Date de matriculation : _24_ / _08_ / _2007

Numéro de matriculation : W335001001

Régime juridique : Association Loi 1901

REPRESENTANT LEGAL

Nom & prénom : du Boisdulier Olivier

Fonction :Président

Téléphone : ___06___ / 31___ / _09___ / _76___ / _81___

Courriel : asso.jekafo@hotmail.fr

CONTACT DU PROJET

Nom & prénom : du Boisdulier Olivier

Fonction :

Téléphone : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel :

Descriptif succinct des précédentes actions menées dans le domaine de l'eau par votre structure et détail des financements obtenus

Année	Descriptif	Montant	Financements
2010-2011	Construction d'un puits à grand diamètre Dans le village de Nema	12 000"	SYDEC 2x 4000" Jekafo 4000"
2012- 2013	Construction de 6 puits à grand diamètre Dans les villages de Sodon Gara, Koromatintin, Dena, Sinssagou, Sanssagoupin, Koumoudou	72 000"	Adour Garonne 72 000"

2013	Construction de 2 puits à grand diamètres dans les villages de Libécoura et Orotéguéré	24 000"	Adour Garonne 11 000" SYDEC 4000" Eau 47 4000" Jekafo 5000"
2014	Construction d'un puits à Grand diamètre Dans le village de Sinssagou, quartier Anda Kanda	11 600"	Eau 47 4000" SYDEC 4000" Jekafo 3600"
2017	Construction d'un puits à grand diamètre dans le village de Kenouma et un forage dans le village de Nema	20 000"	Adour Garonne 11 000" Eau 47 5000" SYDEC 4000"
2019	Construction de 3 forages dans les villages de Andepouga, Donoupa et Ogossagou	26 069	5000" Eau 47 4000" SYDEC 17 069 " Jekafo
2021 2022	Construction de 3 forages dans les villages de Tina, Elé et Koumoubourou	25 900	5000" Eau47 4000" SYDEC 14 000" Jekafo
2022 2023	Construction d'un forage dans le village de Djoundourou	10 000	4000" SYDEC JEKAFO 6000"
TOTAL 11 puits et 8 forages			

II. DESCRIPTIF DU PROJET

Intitulé du projet : Construction d'un forage en Pays Dogon au Mali dans le village de Lomé (Commune de Pele Maoudé- Cercle de Koro).....

Date de début du projet envisagée : __01__ / __12__ / __2023__

Date de fin prévisionnelle du projet : 31/03/2024.....

Lieu d'intervention (pays et localité) : MALI- Village de Lomé Commune de Pele Maoudé Cercle de Koro.....

Résumé du projet (environ 10 lignes)

Construction d'un Forages d'environ 60 m à 80 m : Pompe manuelle India - Aménagement d'une plateforme en ciment avec un mur d'enceinte d'1,2 m, un chenal d'écoulement et un puisard pour récupération des eaux usées.

Ces forages seront construits dans 1 village de cette zone sahélienne du Mali qui manque cruellement de fourniture en eau potable

Contexte (20 à 30 lignes) pour vous aider à répondre pertinemment, vous trouverez ci-dessous quelques questions.

Cette zone de plaine, très sableuse, souffre cruellement d'un manque d'accès à l'eau potable.

Les nappes phréatiques sont profondes, entre 35 et 60 m et la plupart des villages n'ont que des puits traditionnels creusés à même le sable sans renforcement des parois.

Ces puits s'assèchent régulièrement, obligeant les villageois à surcreuser, ce qui pose souvent des problèmes d'effondrement.

A la fin de la saison sèche, beaucoup de ces puits ne donnent plus assez d'eau et vont même jusqu'à tarir.

Compte tenu de la situation géopolitique de cette zone sahélienne du Mali, très peu de programmes de développement sont présents dans la zone.

La demande de ces forages émane directement des villages. C'est notre coordinateur Ousmane Guindo qui a identifié ce projet comme prioritaire.

- Situation actuelle au regard de l'eau et de l'assainissement
- Dans quel contexte local votre projet s'insère-t-il ?
- S'inscrit-il en cohérence avec les politiques publiques nationales et locales présentes sur le territoire d'intervention ? Le projet est-il en adéquation et complémentarité avec d'autres actions menées dans la zone ?
- Diagnostic territorial : à quelle(s) problématique(s), à quels besoins le projet doit-il répondre ?
- Quelles sont les contraintes et les ressources identifiées ?
- Expliquez la pertinence de votre projet par rapport à ce contexte.
- De qui émane la demande ? Relais local ? Origine de la demande ?
- D'où viennent ces besoins ? Qui les a identifiés ?
- Existe-t-il des associations équivalentes présentes sur la zone avec un projet similaire ?
- Existe-t-il d'autres projets humanitaires sur la zone ?

Historique (10 à 20 lignes) se concentrer sur ce qui permet de comprendre la raison d'être de ce projet et, si y a lieu, le chemin déjà parcouru que le projet va poursuivre :

Nous avons réalisé en 2010 le premier de nos puits à grand diamètre dans le village de Nema, qui a toujours été moteur dans les projets réalisés par l'association Jekafo. La réalisation de forage correspond à une demande des villages, qui souhaitent bénéficier d'un accès à l'eau potable de qualité. Pour que chacun puisse avoir accès à l'eau, la construction d'un puits à grand diamètre est toujours la première étape, il permet à plusieurs familles de puiser en même temps et procure une grande quantité d'eau en un temps réduit. Mais les critères d'hygiène ne sont pas toujours respectés, dans la mesure où les cordes qui servent à puiser l'eau traînent par terre et peuvent entraîner des contaminations et mettre en péril la potabilité de l'eau. La réalisation d'un forage permet de garantir l'accès à une eau de qualité, sans contamination extérieure possible, et

améliorera considérablement l'hygiène et la santé des populations. Contrairement à un puits, un forage nécessite un entretien régulier et des réparations éventuelles sur la pompe manuelle peuvent entraîner des coûts pour le village. Il est impératif de constituer un comité de gestion du forage, qui sera chargé de la supervision du forage et qui sera habilité à récolter les fonds nécessaires en cas de panne. Dans la ville de Bankass, plusieurs techniciens sont formés et habilités à réparer ce type de pompe (pompe India).

Un premier forage a été réalisé en 2017 dans le village de Nema.

Trois autres forages ont été réalisés en 2019 dans les villages de Dogossagou, Andépouga et Dounoupa.

A la demande des villages, nous souhaitons multiplier ces constructions de forage.

En 2021 et 2022, 3 nouveaux forages ont été réalisés dans les villages de Elé

(commune de Bara Sara Bandiagara), de Koumoubourou et de Tina (commune de Dougoutene 2)

En 2022-2023 nous avons réalisé un forage dans le village de Djoundourou

Nous souhaitons réaliser un nouveau forage fin 2023 début 2024 dans le village de Lomé, Commune de Pele Maoude, cercle de Koro.

Ce village ne bénéficie actuellement que d'un puits traditionnel.

Objectifs compléter le tableau ci-après

- Quels sont les résultats attendus pendant et à l'issue de votre projet ?
- Quels sont les objectifs à long terme de votre projet (au-delà de votre projet) ?

L'évaluation du projet se fera en continu par le coordinateur malien de l'association, qui suit le projet sur le terrain. Les indicateurs choisis sont le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable, la réduction du nombre de malades liés à l'eau référencés au centre de santé.

Innovation si c'est le cas, préciser le caractère innovant du projet

Bénéficiaire(s) du projet

- Quels sont les populations bénéficiaires ?

Nombre de bénéficiaires (en nombre de habitants) : 456 habitants + villages environnants + nomades (zone de pâturage pour les Peulhs)

Impact du projet sur la population locale (10 à 30 lignes)

- Nombre de habitants en alimentation en eau potable ?
- Source : son origine, sa qualité, les conséquences si on l'utilise ?
- Accès à l'assainissement ?
- Promotion de l'hygiène ?
- Formation des populations, des gestionnaires, des partenaires ?
- Les bénéficiaires seront-ils associés à la mise en œuvre du projet (avant, pendant) ?
- Le projet contribuera-t-il au développement social et économique au niveau local ?

Mise en place de comités de gestion villageois (10 personnes, parité homme femme) chargés de l'entretien du puits, du contrôle du respect des règles (propreté, hygiène), de la perception de la contribution financière annuelle payée par les utilisateurs de l'ouvrage (montant fixé par le village).

Formation à l'hygiène et l'assainissement autour du puits et forage, et aux problèmes de santé liés à l'eau, à l'attention des membres du comité de gestion, qui à leur tour, transmettront cette formation aux femmes du village.

Formation des jeunes filles lors des sessions d'alphabétisation à l'hygiène et la santé

Moyens techniques, humains, matériels utilisés (10 à 30 lignes)

- *Comment vont être réalisés les travaux ?*
- *Où est acheté le matériel utilisé ?*
- *Qui va réaliser les travaux ?*
- *Qui va suivre les travaux ?*

Qui va contrôler ces travaux

Les travaux vont être effectués par une entreprise locale de forage (Entreprise Djiko de Mopti) qui connaît très bien la zone.

Le matériel est acheté au Mali

Le suivi et le contrôle des travaux sera effectué par Ousmane Guindo, coordinateur de Jekafo

Objectifs

Objectifs	Résultats attendus (précisez les bénéficiaires)	Actions prévues (précisez les lieux et les moyens techniques, humains, matériels)	Responsables	Evaluation des actions (en termes d'efficacité, d'impact, de viabilité, de stratégie, de satisfaction des bénéficiaires et moyens mis en œuvre pour vérifier les résultats de l'action)
Fournir à 1 village de l'eau potable par la création d'un forage profond pour atteindre la nappe phréatique à 60-80 m	Les bénéficiaires sont les populations de ces villages (environ 500 personnes) ainsi que les populations des villages environnants et les nomades	Village Pays dogon 1 forages avec pompe india	Ousmane Guindo Coordinateur Jekafo	Mise en place d'un comité de gestion villageois du forage Rapport trimestriel du comité de gestion Sous le contrôle d'Ousmane Guindo Coordinateur. Analyses de l'évolution du nombre de maladies liées à l'eau en partenariat avec les centres de santé villageois Formation des femmes et jeunes filles à l'hygiène autour de l'eau

--	--	--	--	--

III. PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET

Planning de réalisation prévisionnel du projet avec descriptif des étapes (possibilité de joindre un calendrier faisant ressortir la durée des actions et leur synchronisation dans le temps)

Intitulé	Date de début	Date de fin
Action 1 : Forage	01/12/2023	31/03/2024
Action 2 :		
Action 3 :		
Action 4 :		
Action 5 :		
Action 6 :		
Action 7 :		

IV. BUDGET ET FINANCEMENTS

1. Budget global du projet (en euros ÖTTC) :

Montant total du projet :	10 000€	
Montant de l'autofinancement :	6000€	
Montant de la subvention demandée au SYDEC :	en € uros : 4000 € soit 40%	
Montants et noms des autres financeurs sollicités	SOLLICITÉS :	ACQUIS :

2. Budget détaillé

Indiquer dans le tableau ci-dessous les recettes et dépenses prévues pour le projet (le nombre de lignes n'est pas limité, merci de regrouper les dépenses en catégories afin de simplifier la lecture, merci de détailler au maximum ce budget prévisionnel.

Dépenses (en ÖTTC)		Recettes (en ÖTTC)		
		ÖAcquis	ÖSollicités	
ETUDES		SUBVENTIONS PUBLIQUES		
Conception du projet, études et expertises techniques	700	(collectivités territoriales, EPCI, Conseils départementaux, Conseil régionaux, Agences de l'eau, organisation de solidarité internationale)		
DEPENSES TECHNIQUES		FINANCEMENTS PRIVES		
Forages, puits	9300	(entreprises privées, bureaux d'études)		
Réservoirs				
Canalisations				
Autres équipements hydrauliques				
Latrines				
Puisards				
ACCOMPAGNEMENT, FORMATION		AUTO-FINANCEMENT		
Formation des gestionnaires		6000		
Education à l'hygiène et à l'assainissement				
Formation des élus locaux				
Formation des enseignants d'école				
CHARGES DE PERSONNEL				
Frais de personnel de l'association				
Main d'œuvre locale				
AUTRES DEPENSES				
Frais de structure et de gestion				
Fournitures consommables, télécommunications				
Locations de bureaux				
Frais de contrôle et d'évaluation				
Frais de voyages				
TOTAL	10000	TOTAL	6000	4000

V. PERENNITE ET DURABILITE DU PROJET / PERSPECTIVES D'AUTONOMIE

1. Formation

Des actions de formations spécifiques des acteurs locaux sont-elles prévues, pour notamment permettre aux bénéficiaires de gérer le programme mis en place après le départ de l'association ? Oui Non

Y a-t-il des outils de gestion de suivi qui seront mis à leur disposition ? Oui Non

Formation du comité de gestion par le coordinateur Jekafo. Ceux-ci auront la charge de la formation des utilisateurs

Mise en place de tableau de suivi du forage.....
.....
.....
.....
.....

Des formations techniques à l'entretien et le bon fonctionnement des installations sont-elles prévues ? Oui Non

Si oui, à qui sont-elles adressées ?

Formation faite par un technicien et par le coordinateur aux comités de gestion qui à son tour formera les utilisateurs en particulier les femmes et les jeunes filles

.....
.....
.....
.....

Des formations à l'hygiène et à la santé sont-elles prévues ? Oui Non

Si oui, à qui sont-elles adressées ?

Si oui, à qui sont-elles adressées ?

Aux utilisateurs et particulièrement aux femmes et aux jeunes filles.....

.....
.....
.....
.....

2. Durabilité

Comment avez-vous prévu de assurer la pérennisation après la clôture de l'action ?

(Préciser l'organisation prévue auprès des partenaires locaux afin de garantir l'autonomie et la durabilité y compris financière du projet, implication des bénéficiaires, implication des autorités locales étrangères, autres ...)

Le comité de gestion, élu par le village assurera la pérennité du projet sous le contrôle du coordinateur de Jekafo. Le comité de gestion décidera d'une « micro facturation » aux utilisateurs afin de constituer une réserve pour faire face à l'entretien et les réparations éventuelles.....

.....
.....
.....
.....
.....

Quel rôle avez-vous dans le suivi du projet (court / moyen / long terme ?)

Poursuivrez-vous l'accompagnement des partenaires locaux et des populations ?
Contrôle à moyen et long terme du bon fonctionnement du comité de gestion

Le service sera-t-il durable financièrement ? Oui Non
(Préciser le compte d'exploitation prévisionnel (en "))

⇒ **Les dépenses prévisionnelles**

- coûts du personnel de l'électricité, entretien, maintenance
- coût d'amortissement et de renouvellement des équipements
- divers

Pas établi

⇒ **Les recettes attendues**

- prix de l'eau x consommation moyenne

Pas établi

Le service sera-t-il durable socialement ? Oui Non

Y aurait-il une tarification sociale avec des tarifs préférentiels aux démunis ? Oui Non
Oui, c'est déjà le cas où nous avons implanté des banques de céréales mais c'est au comité de gestion à en décider

Le service sera-t-il durable d'un point de vue environnemental ? Oui Non

VI. SUIVI DU PROJET È EVALUATION È COMMUNICATION

Le SYDEC devra être informé de l'état d'avancement du projet

L'évaluation des actions menées devra faire l'objet d'un compte rendu. Elle vise à analyser les résultats du projet et à dégager des pistes de réflexion et des orientations possibles.

Comment comptez-vous rendre compte au SYDEC du projet tout au long de son déroulement ?

- De quelle manière ? et à quelle fréquence ?
- Moyens de communication, outils et supports utilisés, diffusion

Bilan définitif / évaluation du projet (en lien avec tableau des objectifs)

- Comment allez-vous communiquer ?
- Quel est le livrable attendu ?
- Avez-vous prévu de communiquer sur ce projet ? (Après de quel public ?)
- Quel type de restitution des résultats d'analyse avez-vous envisagé ?

**L'Association reste disponible pour toute présentation demandée par le SYDEC
Nous pouvons aussi organiser des visioconférences avec notre coordinateur au Mali
afin que nos partenaires puissent suivre la progression du projet**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VII. PIÈCES À FOURNIR¹

VOIR chapitre 8. Dépôt des dossiers du RÈGLEMENT

Ce dossier complet est à adresser **avant le 15/09/2023** à l'adresse suivante ¹:

SYDEC
469 AVENUE DES LACS
40990 SAINT PAUL LES DAX

Ou bien par mail : patricia.januszkiewicz@sydec40.fr et anais.dauba@sydec40.fr

(Mention « Coopération Décentralisée 2023 » à indiquer sur toute correspondance)

¹ Se référer au Règlement joint

VIII. COMMENTAIRES

Cet espace vous est réservé pour apporter les éléments supplémentaires que vous jugez pertinents à la bonne compréhension du dossier de demande de subvention.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A : ò ò ò ò ò ò ò ò ò ò ò ò ò ò ò ò Nom, date et signature	Tampon de l'Association
---	--------------------------------

Remarque :

Le présent dossier constitue une demande de subvention et n'engage pas le SYDEC à lui donner une suite favorable.

Les bénéficiaires d'une aide du SYDEC sont invités à en faire part dans les documents d'information qu'ils publient.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de subvention. Conformément à la loi «informatique et libertés», le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne

Les dossiers de demande de subvention seront soumis à l'avis des membres du Bureau Syndical du SYDEC. Si besoin, le porteur de projet sera invité à venir présenter son projet devant les membres du SYDEC en charge de la coopération décentralisée.

L'association bénéficiaire d'une subvention du SYDEC s'engage, à la demande du SYDEC, à venir restituer ses actions devant les membres du Bureau Syndical ou dans le cadre de toute autre manifestation organisée par le SYDEC.

Pour toute information complémentaire envoyez un mail à

patricia.januszkiewicz@sydec40.fr et anais.dauba@sydec40.fr

**ACTIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE
ET DE SOLIDARITE INTERNATIONALE**

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Appel à projets 2023
Date limite de dépôt 15/09/2023

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association / Raison sociale : Association « Les Puits dans le Désert ».....

Adresse postale : Résidence « le Pouy St Pierre » 32, rue St Vincent de Paul 40500 St SEVER.....

Adresse du site internet : néant

page Facebook : <https://www.facebook.com/Des-Puits-dans-le-d%C3%A9sert-180289182745931/> .

Courriel : giloupiet@yahoo.fr

Téléphone : 06 / 87 / 71 / 01 / 95

Fax : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Date d'immatriculation : __25__ / __04__ / __2001__ / ____ / ____

Numéro d'immatriculation : 0402008406.....

Régime juridique : Association loi 1901 reconnue d'utilité publique.....

REPRESENTANT LEGAL

Nom – prénom : DANGOUMAU Jacqueline

Fonction : Présidente

Téléphone : 06 / 74 /55 /77 /84

Courriel :

CONTACT DU PROJET

Nom – prénom : LEFER Christian.....

Fonction : en charge du dossier.....

Téléphone : 06/ 78 /92/51 /84

Courriel : christian.lefer@sfr.fr

Descriptif succinct des précédentes actions menées dans le domaine de l'eau par votre structure et détail des financements obtenues

Année	Descriptif	Montant	Financements
Année	Descriptif	Montant	Financements
2022	NOHOUNGO , province de Koupela	8250 €	Subvention SYDEC <u>4 000 €</u>
2019	KOUBRI GOUNGHIN	7500€	Subvention SYDEC <u>4 000 €</u>
2018	SEBBA	7500 €	Subvention

(décembre)	Forage au profit du groupement de femmes de SEBBA, région Sahel à 50 kms de la frontière du Niger		SYDEC (janvier 2019) <u>3 000 €</u>
2016	BOUSSE Forage à BOUSSE en partenariat avec l'association burkinabé PAAS PAGBA pour desservir en eau 220 familles et l'école du village.	7 500 €	
2014	MAGOUROU Forage sur le village de MAGOUROU rattaché à la commune de GARANGO à l'Est de OUAGADOUGO, à proximité de l'école (Le point d'eau le plus proche étant à 5 km)	7 500 €	
2013	LAONGO Forage réalisé à LAONGO, village proche de OUAGADOUGOU, de 2700 habitants. 2 habitants sur 3 n'ont pas accès à l'eau potable, il faut marcher 7 kms pour aller s'approvisionner. Le forage est installé à côté de l'école primaire et du dispensaire. Il s'agit seulement du 2 ^{ème} point d'eau sur le secteur.	7 500 €	Subvention SYDEC <u>4 000 €</u>
2012	PAGOU PAGOU, sur la commune de GARANGO, 3500 habitants, dont 1/3 sur le quartier de MANGOU est totalement dépourvu d'eau...Ceci entraîne des maladies diarrhéiques perturbant la scolarité des élèves. Le forage a été réalisé à proximité de l'école.	7 500 €	Subvention CREDIT AGRICOLE <u>3 000 €</u>
Année	Descriptif	Montant	Financements
2011	SALOGO Réalisation d'un forage pour le collège de SALOGO, au nord de ZORGO, Centre du BURKINA, commune de 5800 habitants, collège de 250 élèves	7 500 €	
2010	WOLOKOTO Forage au profit du centre d'Alphabétisation de WOLOKOTO (50 kms à l'ouest de BANFORA, près de la COTE d'IVOIRE)	7 500 €	
2010	KIRIBINA LENA	1 500 €	

	Réfection d'un forage pour un groupement de femmes, à 10 kms de BANFORA, proche de la CÔTE d'IVOIRE.		
2009	KOUMBO Ce forage réalisé à KOUMBO (village de 3500 personnes au Sud du BURKINA, à la frontière du GHANA) a permis d'ouvrir un dispensaire.	7 000 €	
2008	PÔ Forage à PÔ (à la frontière du GHANA) pour un groupement de femmes (les femmes Gonati), en partenariat avec l'association AZAABA. Ce forage leur permet de garantir leur activité de maraîchage, et donc leur autonomie alimentaire.	7000 €	5000 € financés par l'association AZAABA
2008	SANOGHO Forage pour équiper un quartier à 7 kms de SANOGHO (Sud est de OUAGADOUGOU) et en faire profiter les villageois	7 000 €	
2007	TOEGA Forage à TOEGA (banlieue de KOUDOUGOU) au profit d'une école de 300 élèves, tant pour leur consommation d'eau et l'entretien du jardin qui les nourrit (pas d'eau, rien à manger, pas d'enfants à l'école)	7 000 €	
2005	RAMONGO Forage réalisé à la demande du chef du village de RAMONGO (200 km à l'ouest de OUAGADOUGOU), pour ses villageois.	7 000 €	
2004	KOTA Forage à KOTA (au nord ouest du BURKINA, à la frontière du MALI) à la demande du dispensaire jusqu'alors dépourvu d'eau potable et qui, en plus, a permis la création d'une école.	7 000 €	
2002	OUIDI Intervention sur un forage déjà existant à l'est de OUAGADOUGOU, proche du village de ZORGO : ensablé et donc « ressoufflé » puis rééquipé.	7 000 €	

II. DESCRIPTIF DU PROJET

Intitulé du projet : **Projet de puits à SAMSAONGO**.....

Date de début du projet envisagée : **01/08/2024**

Date de fin prévisionnelle du projet : **31/12/2024**.....

Lieu d'intervention (pays et localité) : **Burkina Faso**.....

Résumé du projet (environ 10 lignes)

Il s'agit d'œuvrer pour la réalisation d'un forage dans le village de Samsaongo dans la région du centre-sud du Burkina Faso. Ce village est l'un des 17 villages de la commune rurale de Doulougou qui compte 37 500 habitants, dont 60 % de femmes et 57 % de jeunes de moins de 20 ans.

Contexte (20 à 30 lignes) pour vous aider à répondre pertinemment, vous trouverez ci-dessous quelques questions.

La grande majorité de la population (95 %) vit de l'agriculture de subsistance et l'élevage familial. La culture maraîchère contribue aussi à l'amélioration de l'alimentation et des revenus des femmes. Le problème de l'accès à l'eau est particulièrement douloureux dans le village. Pendant la saison sèche, la principale activité domestique des femmes est la recherche d'eau au niveau des 2 points d'eau qui se disputent actuellement avec une centaine de déplacés internes pour cause de terrorisme.

L'objectif principal est la construction du puits par un artisan local.

L'entretien du matériel sera à la charge de la population locale via l'association Song-Taaba et de son président Rakiswindé Alexandre DIANDA.

A long terme, les objectifs attendus sont le respect du matériel et de l'eau réceptionnée.

(ce qui a été la plupart du temps le cas depuis la création des puits par notre association)

- Techniquement, la réalisation d'un forage (analyse du sol, creusement, tubage, et équipement d'une pompe prend environ une semaine.

- Comme pour tous nos projets, et quand nous avons réuni l'argent nécessaire aux travaux, nous prévenons notre correspondant burkinabé Jean-Luc BAMBARA, personne de confiance et de ressource assurant le lien entre l'association et le comité du village.

- Monsieur BAMBARA commande alors à l'entreprise BESER la réalisation d'un forage.

- L'entreprise BESER est une entreprise locale, basée à Ouagadougou. Son directeur est Monsieur THIEBA Baba. L'entreprise BESER pratique une analyse du sol, différents sondages, le forage proprement dit et les essais de débit. Lorsque le forage est déclaré positif, l'entreprise construit la margelle et installe la pompe. La récupération de l'eau provenant du trop plein emplira un abreuvoir pour les bêtes.

- L'entreprise BESER remet à l'Association « les Puits dans le Désert » un rapport complet sur ces travaux. (Voir fiches en annexe)

- Les travaux se feront, selon la programmation envisagée en été 2024.

- Le puits peut être creusé à différentes profondeurs, de 40 à 100 m, en fonction du terrain et de la présence de la nappe phréatique.

- Les travaux seront visités quelques mois plus tard par des personnes de l'association pour évaluer la conformité de la réalisation et rencontrer les personnes du Comité Local, les habitants du village et en présence, bien sûr, de Monsieur BAMBARA.

- Ces rencontres sont toujours chargées de beaucoup d'émotion.

Objectifs

Objectifs	Résultats attendus <i>(précisez les bénéficiaires)</i>	Actions prévues <i>(précisez les lieux et les moyens techniques, humains, matériels)</i>	Responsables	Evaluation des actions <i>(en termes d'efficacité, d'impact, de viabilité, de stratégie, de satisfaction des bénéficiaires...et moyens mis en œuvre pour vérifier les résultats de l'action)</i>
Réalisation d'un puits	Forage positif, correspondant aux besoins de la population locale, pour une agriculture de subsistance et l'élevage familial.	Analyse des terrains Forage Construction de la margelle Pose de la pompe	Entreprise BESER, Mr Baba THIEBA	Voir dossier en annexe
Réception et validation des travaux	Un puits en bon état de fonctionnement	Visite du responsable local à différents moments de l'avancement des travaux.	Jean-Luc BAMBARA	
Suivi de l'Association « Des Puits dans le Désert »	Rencontre avec l'Association Locale « Song Tahaba » (en fonction bien sûr de la sécurité du moment)	Vérification du bon fonctionnement et de l'utilisation par la population locale.	Membres volontaires de l'Association.	Rencontre et inauguration « officielle » du puits.

III. PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET

Planning de réalisation prévisionnel du projet avec descriptif des étapes (possibilité de joindre un calendrier faisant ressortir la durée des actions et leur synchronisation dans le temps)

Intitulé	Date de début	Date de fin
Action 1 : Réception des lettres de demande de création de forage	Décembre 2022	
Action 2 : Analyse et choix de la pertinence des projets par le responsable local	Janvier 2023	Février 2023
Action 3 : Examen de la demande et validation en Assemblée Générale de l'association « des Puits dans le Désert »	15 avril 2023	
Action 4 : Recherche de financements	Mai 2023	Janvier 2024
Action 5 : Commande du forage par l'association (lorsque les fonds seront réunis)	Février 2024	
Action 6 : Réalisation des travaux	Juin 2024	
Action 7 : Réception et inauguration des travaux	Juillet 2024	

IV. BUDGET ET FINANCEMENTS

1. Budget global du projet (en euros €TTC) :

Montant total du projet :	8 300 €	
Montant de l'autofinancement :	4 300 €	
Montant de la subvention demandée au SYDEC :	en euros : 4 000 € soit 48 %	
	SOLLICITÉS :	ACQUIS :

2. Budget détaillé

Indiquer dans le tableau ci-dessous les recettes et dépenses prévues pour le projet (le nombre de lignes n'est pas limité, merci de regrouper les dépenses en catégories afin de simplifier la lecture, merci de détailler au maximum ce budget prévisionnel.

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)		
	€		€ Acquis	€ Sollicités
ETUDES		SUBVENTIONS PUBLIQUES		
Conception du projet, études et expertises techniques		(collectivités territoriales, EPCI, Conseils départementaux, Conseil régionaux, Agences de l'eau, organisation de solidarité internationale...)		
DEPENSES TECHNIQUES		FINANCEMENTS PRIVES		
Forages, puits		(entreprises privées, bureaux d'études...)		
Réservoirs				
Canalisations	8 300 €			
Autres équipements hydrauliques				
Latrines		SYDEC		4 000 €
Puisards				
ACCOMPAGNEMENT, FORMATION		AUTO-FINANCEMENT		4 300 €
Formation des gestionnaires				
Education à l'hygiène et à l'assainissement				
Formation des élus locaux				
Formation des enseignants d'école				
CHARGES DE PERSONNEL				
Frais de personnel de l'association				
Main d'œuvre locale				
AUTRES DEPENSES				
Frais de structure et de gestion				
Fournitures consommables, télécommunications				
Locations de bureaux				
Frais de contrôle et d'évaluation				
Frais de voyages				
TOTAL	8 300 €	TOTAL		8 300 €

V. PERENNITE ET DURABILITE DU PROJET / PERSPECTIVES D'AUTONOMIE

1. Formation

Des actions de formations spécifiques des acteurs locaux sont-elles prévues, pour notamment permettre aux bénéficiaires de gérer le programme mis en place après le départ de l'association ? Oui Non

Y'a-t-il des outils de gestion de suivi qui seront mis à leur disposition ? Oui Non

.....
néant

Des formations techniques à l'entretien et le bon fonctionnement des installations sont-elles prévues ? Oui Non

Si oui, à qui sont-elles adressées ?

.....
L'entreprise BESER, qui entreprend les travaux, est adhérente à l'association. Elle assure la formation à l'utilisation et au bon fonctionnement du matériel à l'association et à la population locales...

Des formations à l'hygiène et à la santé sont-elles prévues ? Oui Non

Si oui, à qui sont-elles adressées ?

.....
Non, mais l'association locale (« Song-Taaba ») veille à la bonne utilisation et à une répartition équitable de l'eau

2. Durabilité

Comment avez-vous prévu d'assurer la pérennisation après la clôture de l'action ?

(Préciser l'organisation prévue auprès des partenaires locaux afin de garantir l'autonomie et la durabilité y compris financière du projet, implication des bénéficiaires, implication des autorités locales étrangères, autres ...)

.....
La responsabilité est donnée aux personnes de l'association locale (« Song-Taaba »). Depuis 2002, nous n'avons eu aucun retour négatif notoire sur le fonctionnement des forages et des pompes..

.....
Quel rôle avez-vous dans le suivi du projet (court / moyen / long terme ?)
Poursuivrez-vous l'accompagnement des partenaires locaux et des populations ?

.....
Rôle assidu depuis la demande jusqu'à la fin des travaux, soit par nous-même, soit par le responsable local (Monsieur Jean Luc BAMBARA).

Sur le long terme, « Des Puits dans le Désert » peut être amenée à visiter les forages réalisés. Une vérification du bon fonctionnement des machines a été menée il y a quelques années : en 2009, visite des sites de Ouidi, Kota, Ramongo, Toega et Pô par 4 membres de notre association accompagnés du responsable burkinabé des forages.

Une expérience très enrichissante et la certitude que nos engagements sont porteurs de mieux être, de répit pour les femmes qui n'ont plus à parcourir des kms pour aller chercher de l'eau, de projets nés de la présence d'eau potable (meilleur fonctionnement d'écoles, de dispensaires...)

Le service sera-t-il durable financièrement ?
(Préciser le compte d'exploitation prévisionnel (en €))

Oui Non

Oui, car les puits sont mécaniques et ne nécessitent pas de financement d'entretien

⇒ **Les dépenses prévisionnelles**

- coûts du personnel de l'électricité, entretien, maintenance...
- coût d'amortissement et de renouvellement des équipements
- divers

Pas de motorisation : Les puits sont mécaniques et ne nécessitent pas de financement d'entretien.

L'entreprise BESER assure un suivi régulier et se déplace en cas de nécessité dans les villages. Mais nous n'avons eu aucun problème de ce type depuis 2002.....

⇒ **Les recettes attendues**

- prix de l'eau x consommation moyenne

Gratuit

Le service sera t'il durable socialement ? Oui Non

Y aurait-il une tarification sociale avec des tarifs préférentiels aux démunis ? Oui Non

Inutile, tout le monde a droit à l'eau.....

Le service sera-t-il durable d'un point de vue environnemental ? Oui Non

VI. SUIVI DU PROJET – EVALUATION – COMMUNICATION

Le SYDEC devra être informé de l'état d'avancement du projet

L'évaluation des actions menées devra faire l'objet d'un compte rendu. Elle vise à analyser les résultats du projet et à dégager des pistes de réflexion et des orientations possibles.

Comment comptez-vous rendre compte au SYDEC du projet tout au long de son déroulement ?

- De quelle manière ? et à quelle fréquence ?
- Moyens de communication, outils et supports utilisés, diffusion

Bilan définitif / évaluation du projet (en lien avec tableau des objectifs)

- Comment allez-vous communiquer ?
- Quel est le livrable attendu ?
- Avez-vous prévu de communiquer sur ce projet ? (Après de quel public ?)
- Quel type de restitution des résultats d'analyse avez-vous envisagé ?

.....
1/ A partir du moment où les travaux sont réalisés, l'entreprise BESER nous fournit un compte-rendu détaillé de ses actions.

Ce compte-rendu vous sera communiqué dans le mois qui suivra le forage (cf : compte-rendu du forage réalisé en 2019) La communication sera faite par mail ou par courrier postal selon votre préférence.....

.....
2/ L'Association communique avec ses adhérents de façon régulière (réunion, mails, compte facebook).

3/ L'Association communique par sa présence à différentes manifestations : fête de la préhistoire au musée de Brassempouy, vide greniers, repas fêtes typiques : poulet mafé, fête de la cacahuète), organisation de soirées théâtrale avec la complicité de différentes troupes locales.

L'Association y présente et y vend des objets traditionnels burkinabés . Elle y présente également une exposition photographique des différentes actions menées

.....
Ces années passées, les problèmes religieux : la présence d'organismes extrémistes et les actions terroristes dans le pays ont compliqué considérablement l'organisation des forages. Elles ont orienté le choix des lieux de forage, au détriment des besoins des populations. Nous veillons que ces actions humanitaires soient bien au service des populations locales, et seulement à elles.....
.....
.....

VII. PIÈCES À FOURNIR¹

VOIR chapitre 8. Dépôt des dossiers du RÈGLEMENT

Ce dossier complet est à adresser **avant le 15/09/2023** à l'adresse suivante ¹:

**SYDEC
469 AVENUE DES LACS
40990 SAINT PAUL LES DAX**

Ou bien par mail : patricia.januszkiewicz@sydec40.fr et anais.dauba@sydec40.fr

(Mention « Coopération Décentralisée 2023 » à indiquer sur toute correspondance)

¹ Se référer au Règlement joint

VIII. COMMENTAIRES

Cet espace vous est réservé pour apporter les éléments supplémentaires que vous jugez pertinents à la bonne compréhension du dossier de demande de subvention.

.....
 Certains documents n'ont pu être fournis pour le dossier SYDEC, car la culture burkinabée est surtout orale.
 Depuis 2002, nous avons établi une relation de confiance et de grande qualité professionnelle avec nos partenaires : Personne locale responsable Monsieur Jean-Luc BAMBARA, le Comité Villageois du développement et l'entreprise BESER. L'engagement oral y est sûr.
 L'eau est vitale pour la vie en Afrique.

.....

<p>A :</p> <p>Nom, date et signature</p>	<p>Tampon de l'association</p>
--	---------------------------------------

Remarque :

Le présent dossier constitue une demande de subvention et n'engage pas le SYDEC à lui donner une suite favorable.

Les bénéficiaires d'une aide du SYDEC sont invités à en faire part dans les documents d'information qu'ils publient.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution de subvention. Conformément à la loi «informatique et libertés», le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne

Les dossiers de demande de subvention seront soumis à l'avis des membres du Bureau Syndical du SYDEC. Si besoin, le porteur de projet sera invité à venir présenter son projet devant les membres du SYDEC en charge de la coopération décentralisée.

L'association bénéficiaire d'une subvention du SYDEC s'engage, à la demande du SYDEC, à venir restituer ses actions devant les membres du Bureau Syndical ou dans le cadre de toute autre manifestation organisée par le SYDEC.

Pour toute information complémentaire envoyez un mail à

patricia.januszkiewicz@sydec40.fr et anais.dauba@sydec40.fr

ANNEXES

1. Lettre de demande de forage par le Président de l'Association « Song-Taaba »
2. Acceptation du forage Assemblée générale de « Puits dans le désert » du 15 avril 2023
3. Carte et situation géographique du village de Samsahongo
4. Bilan financier de 2021
5. Bilan financier 2022
6. Bilan prévisionnel de 2023.
7. Exemple de l'analyse des sols par l'entreprise BESER
8. Déclaration de l'Association « Des Puits dans le Désert »
9. Parution au Journal Officiel
10. Membres du bureau

REGION DU CENTRE-SUD
PROVINCE DU BAZEGA
COMMUNE DE DOULOUGOU
VILLAGE DE SAMSAONGO

Samsaongo, le 03 septembre 2022

Annexe 1

Le Président de l'Association Song-Taaba
De Samsaongo

A

Monsieur le Président de l'Association
« PUIITS DU DESERT »

Objet : Demande de réalisation d'un forage

Monsieur le Président ;

Au nom de la population de Samsaongo et à mon nom personnel, je voudrais vous transmettre ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'Association « PUIITS DU DESERT », nos salutations fraternelles. Nous souhaitons une longue vie à votre Association et une santé de fer à ses membres.

Nous venons par la présente, solliciter votre accompagnement pour la réalisation d'un forage au profit de la population du village de Samsaongo. Notre village est l'un des 17 villages de la commune rurale de Doulouougou dans la région du Centre-Sud du Burkina Faso. Doulouougou compte 37338 habitants en 2019 dont 59,1% de femmes. La population se caractérise également par sa jeunesse dont 56,93% a moins de 20 ans.

La grande majorité de la population de Doulouougou (94,4%) est occupée dans l'agriculture de subsistance et l'élevage familial. La culture maraîchère contribue aussi à l'amélioration de l'alimentation et des revenus des femmes. Cependant, le problème d'accès à l'eau est criard à Samsaongo. Pendant la saison sèche, la principale activité domestique des femmes de Samsaongo est la recherche d'eau au niveau des deux points d'eau du village qui se disputent actuellement avec une centaine de déplacés internes pour cause du terrorisme.

C'est pourquoi, la population par ma modeste voix, sollicite vivement l'appui de l'Association « PUIITS DU DESERT » pour la réalisation d'un forage. Il va contribuer à améliorer significativement les conditions de vie des populations de notre village.

J'ai tout mon espoir placé en vous pour soulager les souffrances de la population de Samsaongo et des réfugiés dans le village qui manquent d'eau potable surtout en saison sèche.

Veuillez d'agréer, Monsieur le président de l'Association « PUIITS DU DESERT », l'expression de ma grande reconnaissance.



Le Président

DIANDA Rakiswindé Alexandre



Assemblée Générale 15 avril 2023 LARBEY

Présents : Gilou PIET, Prosper BAMBARA, Brigitte BAMBARA, Yannick ALLARD, Marie CAZALAS, Jacqueline DANGOUMAU, Guy DANGOUMAU, Christian LEFER, Bernadette LEFER, Thierry BASCLES, Françoise BAROUILLET, Lydia SANDONA

Excusés : Paulo NAVES, Cathy TOUYAROT, Yannick PELLOTT, Marie-Claire MERRIEN, Joëlle PLANTIN, Evelyne CAPDEVOLLE, Sylvie LABOUROIRE, Muguette CAZAUX, Karine TRUCHOT, Jérémy TRUCHOT, Evelyne LAGRANGE.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut commencer.

Bilan Moral et perspectives :

Après des années sans augmentation, nous décidons de fixer le montant de l'adhésion à 20 €.

Le siège social de l'Association sera désormais fixé à SAINT SEVER
Résidence « Le Pouy St Pierre
32, rue Saint Vincent de Paul
40500 SAINT SEVER

Ce changement de siège social sera porté à la préfecture.

Nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout de la récolte de cacahuètes en 2022 pour des raisons de mauvaise qualité des graines. Nous envisageons une nouvelle récolte cette année (avec des graines de Soustons). Thierry est d'accord pour retenter l'expérience.

Un projet de rencontre avec la ferme Darrigade et l'Office de tourisme est actuellement à l'étude, il faut les recontacter.

Nous avons une nouvelle demande de forage : Projet SAMSAONGO. Lecture de la lettre de demande. Le projet est sérieux. L'assemblée générale et son Conseil d'Administration donne son accord pour ce forage.

Si le SYDEC peut nous aider par une subvention, ce projet pourrait être lancé fin 2023. Sinon, il sera lancé en 2024.

La Compagnie du « Trou de Mémoire » propose à l'association une séance gratuite de sa nouvelle production (« Cendrillon », de Joël Pommerat). Une date est à fixer avec eux.

L'anniversaire des 20 ans de l'Asso n'a pas été encore finalisé.

Nous pourrions envisager de réunir tous les intervenants qui nous ont aidés pendant ces 20 ans (musiciens, chanteurs, danseurs, conteurs, Sydec...) pour une journée d'animations en tous genres.

Nous aimerions faire venir Jean-Luc BAMBARA, notre relais sur place et le responsable de l'entreprise BESER qui assure les forages. Nous prendrons en charge les frais de transport.

Nous organiserons des stands de présentation, des animations, ventes d'objets, atelier d'artisanat et de sculpture, ...

L'apéritif sera offert, un repas payant clôturera cette journée.

Marie Castetbon de la médiathèque de Amou nous a demandé de participer à une table ronde sur l'enfant en Afrique. Trois thèmes abordés, l'enfant et l'école, l'enfant et la santé, l'enfant et l'eau.

Jacqueline DANGOUMAU, de l'association sera présente, ainsi que Yannick ALLARD.

Bilan moral voté à l'unanimité à 11h 30

Bilan d'activités en 2022.

1. Un nouveau puits a été réalisé à Nohongo en juillet 2022.

(Visionnage des images et des films du forage.)

Grâce à l'appui du SYDEC, après 2 ans sans activités collectives, nous avons enfin pu réaliser ce 17^{ème} puits.

Ce forage fut une grande réussite de la société BESER avec laquelle nous travaillons depuis longtemps. Une dizaine d'essais avaient été réalisés auparavant par d'autres professionnels, sans aucun résultat.

La société a creusé à 60m, et a obtenu un débit de 7m3 à l'heure.

Nous constatons le sérieux du travail réalisé par l'entreprise BESER par la qualité du bilan qui nous a été transmis. Et nous nous en réjouissons.

2. Opération menée par les jeunes du CFA dans le cadre de la réalisation de leur « chef d'œuvre » : vente de pâtisseries au profit de l'association.

La somme de 275€ a été obtenue.

Il y a eu réception « en grandes pompes » au CFA par le Directeur.

Moment émouvant. Que tous ces participants en soient remerciés !

3. Soirée musique et contes à Poyanne

Bilan très positif. Très bonne ambiance, beaucoup de convivialité d'échange et d'entraide pour cette soirée. Il est à noter que ce fut la première manifestations « collective » depuis les confinements sanitaires et cela a fait chaud au cœur ! Bénéfice :

1151 €

« Graine de Contes » fera également un don à l'association.

4. Rencontre avec l'association ALSIA., table ronde très intéressante sur les objectifs et réalisations de ces 2 associations.

ALSIA a fait un don de 500 € à l'association.

5. Soirée en partenariat avec l'association ENTRACTE de MUGRON : Projection de film, repas africain et spectacle de danse, très bonne soirée ! Bénéfice : 1435 €

Bilan d'activités voté à l'unanimité à 11h 40

Bilan financier : Ci-joint

Bilan financier voté à l'unanimité à 11h 50.

Fin de la réunion à 12h.

NOS REALISATIONS



SAMSAONGO

1- OUIDI	2002
2- KOTA	2004
3- RAMONGO	2005
4- TOEGA	2007
5- SANOGO	2008
6- PO	2008
7- KOUMBO	2009
8- KIRIBINA LENA	2010
9- WOLOKOTO	2010
10- SALOGO	2011
11- PAGOU	2012
12- LAONGO	2013
13- MAGOUROU	2014
14- BOUSSE	2016
15- SEBBA	2018
16- NAPABTENGA	2019
17- NOHOUNGO	2022
18- SAMSAONGO	Projet 2023

Annexe 4



Bilan financier 2021

Dépenses		Recettes	
Assurances	350, 28 €	Dons—Adhésions :	710, 00 €
Manifestations—reportées		Subvention SYDEC	4000, 00 €
		Exercice 2020	1 131, 63 €
		Intérêts :	4, 30 €
Total :	350, 28 €	Total :	5 845, 93 €
Solde final : 5 495, 65 €			

Bilan financier en cours 2022

Au 1er Août 2022

Dépenses		Recettes	
Assurances (en cours)	236, 96 €	Dons—Adhésions :	2 116, 00 €
Soirée Poyanne	214, 61 €	Soirée Poyanne :	1 826, 00 €
Forage du puits :	8 250 €	Exercice 2021	5 495, 65 €
		Intérêts :	5, 42 €
Frais bancaires :	18, 40 €		
Total:	8 719, 97 €	Total :	9 443, 07 €
Solde final : 723, 10 €			

Certifié conforme
Le 5 Août 2022, la trésorière
Lydia SANDOSA



ASSEMBLEE GENERALE 2023
France-BURKINA FASO DES PUIITS DANS LE DESERT

BILAN FINANCIER 2022

DEPENSES			RECETTES		
08-avr-22	soirée Contes POYANNE	214,61 €	08-avr-22	soirée Contes POYANNE	1 151,00 €
08-oct-22	Soirée cinéma danse repas MUGRON	402,58 €	08-oct-22	Soirée cinéma danse repas MUGRON	1 435,00 €
août-22	Forage puits NOHONGO	8 250,00 €		Adhésions / dons ALSIA / 265 € CFA / 275 €	3 435,61 €
				vente d'objets	350,00 €
	Frais bancaires	36,80 €		Intérêts :	29,37 €
	Assurance	355,52 €		Exercice 2021	5 495,65 €
	Total :	9 259,51 €			11 896,63 €

EXERCICE 2022 : 2 637,12 €

Annexe 6

France Burkina Faso "Des puits dans les désert"			
Budget prévisionnel 2023 et début 2024			
	Dépenses (€)	Recettes (€)	
		2 637,12 €	Exercice 2022
		400,00 €	Octobre : représentation théâtrale
achat de matériel	300,00 €	900,00 €	Novembre : fête de la cacahuète
Assurances 2023	350,00 €	5,00 €	Intérêts livret A
		1 000,00 €	Don/Adhésions
Forage réalisé en juillet 2024	8 250,00 €	4 000,00 €	Subvention SYDEC
Total:	8 900,00 €	8 942,12 €	
Bénéfices:			42,12 €

Certifié conforme

le 1er septembre 2023

la trésorière

Lydia SANDONA

Annexe 7 / Exemple des documents fournis par l'entreprise BESER



Ouagadougou le 27 juin 2022

FACTURE N°00522/BESER
Pour la réalisation d'un forage (forage de point de puisage) au compte de l'association Puits du désert

DDT : Puits du désert

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	Implantation géophysique	FF	1	250 000	250 000
2	Foration et équipement	U	1	4 140 000	4 140 000
13	Développement à l'air libre et essai de pompage	U	1	300 000	300 000
15	Analyses physico-chimique	U	1	100 000	100 000
16	Fourniture et installation d'une pompe manuelle	U	1	450 000	450 000
Montant total HT					5 240 000

Monté le présent devis à la somme de: Huit mille euro (8000 €).



I. INTRODUCTION

L'Association puits du désert a confié à l'entreprise BESER (Bureau Engineering Service) l'exécution et l'équipement d'un (01) forage positif. Les travaux ont pu être effectués dans le village de Nohougou, province du Kouritenga. Ce présent rapport fait le point des travaux.

II. GENERALITES SUR LES ZONES DU PROJET

A Situation géographique

Le lieu d'exécution de l'ouvrage hydraulique concerne un (01) village ressorti dans le tableau suivant :

Tableau 1 :

Province	Commune	Village	Quartier
KOURITENGA	KOUPELA	NOHOUGOU	NOHOUGOU

B Contextes géologiques et hydrogéologiques

D'un point de vue géologique, la zone d'étude est constituée de roches cristallines ou métamorphiques. On y rencontre essentiellement des granitoïdes datant de l'Antébirrimien (plus de 90%). Ces formations compactes sont imperméables. Cependant, les contraintes tectoniques ont développés au sein de ces roches dures des réseaux de fracture suffisamment denses et ouvertes pour conduire et stocker les eaux d'infiltration. Ce premier réservoir est discontinu (seules les zones fracturées sont aquifères), peu perméables et très peu poreux. Les altérations, les formations meubles à prédominance argileuse, constituent un deuxième réservoir aquifère, en continuité hydraulique avec le socle. Ce réservoir supérieur est continu, très peu perméable, mais fortement capacitif ; il renferme plus de 95% des ressources stockées dans le système.

D'une façon générale, l'accessibilité aux ressources en eau souterraine dans cette partie du Burkina Faso, concernée par l'étude est assez bonne.

III. TRAVAUX REALISES

A. MOYENS MIS EN ŒUVRE

1. Personnel

- Un géologue conseil, Ingénieur en hydrogéologie ;
- Un géophysicien ;
- Un foreur ;
- Un chef de chantier ;
- Un mécanicien ;
- Un opérateur de développement et essai de pompage ;
- Un maçon ;
- Un installateur de pompe ;
- Des manoeuvres.

2. Logistique

- Un appareil géophysique de marque ABEM SAS 300C ;
- Un stéréoscope de terrain ;
- Du matériel d'interprétation, des photographies aériennes, des boussoles, décimètres, des cartes géologique et topographique au 1/200000è ;
- Un(01) véhicule léger TOYOTA hilux 4x4 ;
- Un décimètre ;
- Sondeuse de marque FAILING II ;
- Camion d'accompagnement ;
- Compresseur INGERSOLL RAND ;
- Tube PVC (pleins, crépinés) ;
- Sondes à niveau d'eau ;
- Sonde à gravier ;
- Jeux complète de moule pour construction de margelles ;
- Divers matériels de terrain.

FICHE DE CHANTIER

FORAGE

N° Séquentiel du Forage :

Quartier : NOHOUGOU / Entreprise : BESER / Forage N° : A
 Village : NOHOUGOU / Département : KOUPELA / Atelier : ... / Longitude (X) :
 Province : KOURITENGA / Sondeur : BESER / Latitude (Y) :
 N° IRH : / Contrôle : SEHON KOUNA COM / Stand by avec force motrice :h
 Site Géophysique : / Stand by sans force motrice :h

Date et Heure du début des travaux : 07/01/22 à 07h / Date et heure de fin des travaux : 07/01/22 à 19h

FORATION

Hauteur Table :m / Longueur tige : 60m
 Longueur Trilème : 20m / Longueur MFT : 6m

N°	Profo (m)	Temp s	Coupe Géologique	Vanne d'Eau (Q)	Coupe technique	Technique de Foration
1						Trilème 9'7/8 de :m àm
2						Profond aléat: de:m
3						Préforage métallique ou
4						PVC de :m àm
5						MFT 1/2 de :m àm
6						Epaisseur socle:m
7						Nature produit utilisé
8						Boue ou mousse
9						Alésage diamètre
10						Vannes d'eau
11						1ère venue d'eau à <u>30</u>m
12						2è venue d'eau àm
13						3è venue d'eau à <u>44</u>m
14						4è venue d'eau àm
15						5è venue d'eau àm
16						Mesure de débit
17						Q1= m ³ /h àm
18						Q2= m ³ /h à <u>30</u>m
19						Q3= m ³ /h àm
20						Q4= m ³ /h àm
21						Q = m ³ /h à <u>44</u>m
22						Q = m ³ /h àm
23						Debit final :m ³ /h
24						Niveau statique :m
25						Debit fin développement :h
26						Equipement:
27						Sabot :m
28						PVC pleins :m
29						PVC crépinés :m
30						Gravier :ml
31						Paquer :ml

Profondeur totale forée :m
 Profondeur totale équipée :m



Annexe 8.2

PRÉFECTURE DES LANDES

DIRECTION DE L' ADMINISTRATION GENERALE
ET DE LA REGLEMENTATION
Bureau des Associations
Tél : 05-58-06-58-91 ou 58-92

**Récépissé de Déclaration de CREATION
de l'Association N° 0402008406**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet des Landes

donne récépissé à M^{lle} **NICOLE DONTANS**, Présidente

demeurant **BERGERIE DE BERTRUC**
40110 ARENGOSSE

d'une déclaration en date du **25 avril 2001**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :
FRANCE BURKINA - FASO 'DES PUIITS DANS LE DESERT'

dont le siège social est situé **BERGERIE DE BERTRUC**
40110 ARENGOSSE

Mont De Marsan, le 25 avril 2001

P/le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
le Chef de Bureau

Michelle PASCO

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.

Préfecture des Landes - 40021 Mont de Marsan Cedex - Tél. 05 58 06 58 06 - Fax 05 58 75 83 81



**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**

Annexe 8.3



001008 / 002013

ASS DES PUIITS DANS LE DESERT
121 RUE DE BUNUEL
40370 RION DES LANDES

Tél : 05 57 95 05 00
Fax : 05 57 95 08 18

A la date du 13 Août 2015

Description de l'entreprise ou de l'organisme	
Identifiant SIREN	813 043 668
Identifiant SIRET du siège	813 043 668 00017
Désignation	ASS DES PUIITS DANS LE DESERT
Sigle	
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	29/05/2013

Description de l'établissement concerné		
Identifiant SIRET	813 043 668 00017	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	121 RUE BUNUEL 40370 RION DES LANDES	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	29/05/2013	
Effectif salarié à la prise d'activité	0	

Mise à jour effectuée	
Événement	Création d'une entreprise
Date de l'événement	29/05/2013
Référence : déclaration n°	D33027600872 Transmise par INSEE AQUITAINE

IMPORTANT : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale d'AQUITAINE 33 RUE DE SAGET 33076 BORDEAUX CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Annexe 9

B.P. 46, 38402 Saint-Martin-d'Hères Cedex. Site internet : www.adeleg.fr.st. Mdl. : adeleg@multimania.fr. Date de la déclaration : 17 avril 2001.

537 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **UNION POUR SAINT-MARTIN-D'HERÈS**. *Objet* : améliorer le cadre de vie ; rassembler les Martinerois dans un esprit critique et de proposition ; œuvrer positivement pour le mieux-vivre de chaque habitant ; préparer l'alternance. *Siège social* : chez M. Dujean (Max), 6, rue de La Biscuiterie, appartement A11, bâtiment A, 38400 Saint-Martin-d'Hères. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

538 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **UN AUTRE ETAT D'ESPRIT**. *Objet* : réfléchir sur les problèmes de la commune de Vaulnavcys-le-Haut ; informer largement par tous moyens de communication ; faire des propositions ; mettre en place des personnes relais ; ester en justice. *Siège social* : 433, chemin Saint-Georges, 38410 Vaulnavcys-le-Haut. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

539 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **BRASS AND CRAWL**. *Objet* : promouvoir des jeunes musiciens (ou groupes) en les suivant dans leurs projets artistiques (enregistrement, concerts, demande auprès des maisons d'édition), à terme, déboucher sur un label associatif. *Siège social* : 16, avenue Jules-Vallès, 38100 Grenoble. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

540 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **ASSOCIATION SPORTS BIEN-ETRE LOISIRS (ASBEL)**. *Objet* : développer une cohérence afin que sports et loisirs puissent contribuer au bien-être de tout individu. *Siège social* : chez Mme Guarragi (Lucienne), Levillaret, 38350 Sousville. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

541 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **SILLANS A VENIR**. *Objet* : défendre les intérêts des habitants du village et œuvrer pour son ouverture, son déblocage, le renouveau culturel et la promotion du train-tramway de la Bièvre. *Siège social* : La Tapinière, 620, rue de Vaugauthier, 38590 Sillans. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

542 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **CENTRE AERE LES PETITS POTES**. *Objet* : le centre aéré est un lieu d'échanges autour d'activités sportives, artistiques et culturelles ; ce projet reste l'accueil de nos enfants leur permettant ainsi de vivre en collectivité, de partager et de s'épanouir à travers le jeu. *Siège social* : mairie, B.P. 4, 38140 La Murette. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

543 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **NANNYS**. *Objet* : faciliter la vie à domicile des personnes et de tout adhérent qui le souhaite par la mise en place d'actions et de services tels que l'aide à domicile, les services aux personnes... *Siège social* : 14, rue Modigliani, 38400 Saint-Martin-d'Hères. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

544 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **20 QUAI PROD**. *Objet* : contribuer à la diffusion et au développement des musiques actuelles. *Siège social* : 15, rue Paul-Bourget, 38000 Grenoble. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

545 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **TAPATOUDI**. *Objet* : mettre en scène des textes et des pièces de théâtre en utilisant chant, musique et danse, et jouer ces pièces à un public, dans un contexte professionnel ; l'association vise également à intervenir en milieu socio-éducatif, hospitalier, carcéral ou tout autre établissement public ou privé, soit en organisant des ateliers d'écriture, de lecture, de théâtre encadrés par des professionnels, soit en produisant des spectacles créés pour les usagers des établissements, les spectacles peuvent aussi être joués en milieu rural. *Siège social* : chez M. et Mme Valois (Gaston), La Mearie, 38210 Tullins. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

546 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **UBIKA PRODUCTION**. *Objet* : promouvoir, développer et diffuser les musiques actuelles. *Siège social* : 3, rue Chenoise, 38000 Grenoble. Mdl. : raphat@club-internet.fr. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

547 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **ASSOCIATION AIDES AUX PERSONNES AGEES AYANT PEU DE REVENUS**. *Objet* : dépanner gratuitement les personnes âgées ayant peu de revenus, dépannages électricité, peinture, etc. Dons de linge, vaisselle, etc. aux personnes ayant peu de revenus ; organisations de bals, vente à la brocante, et brocante pour l'aide aux personnes âgées. *Siège social* : 33, rue des Alpes, 38420 Domène. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

Dissolutions

548 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **AMICALE LAIQUE D'ENGINS**. *Siège social* : mairie, 38360 Engins. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

549 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **PAROISSE DE VALJOUFFREY**. *Siège social* : chez Mme Pinto (Hélène), La Chapelle, 38740 Valjouffrey. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

550 - Déclaration à la préfecture de l'Isère. **ALLO TOUS SERVICES**. *Siège social* : rue du Picheras, 38500 Voiron. *Date de la déclaration* : 17 avril 2001.

39 - JURA

Créations

551 - Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **MOTO-CLUB LES TETRAS**. *Objet* : tourisme en moto. *Siège social* : Le Patio, 344, route Pasteur, 39220 Les Rousses. *Date de la déclaration* : 25 avril 2001.

40 - LANDES

Créations

552 - Déclaration à la préfecture des Landes. **LE CERCLE ARENGOSSE AVENIR**. *Objet* : favoriser le débat démocratique et promouvoir l'information citoyenne. *Siège social* : 109, route de Mont-de-Marsan, 40110 Arengosse. *Date de la déclaration* : 13 avril 2001.

553 - Déclaration à la préfecture des Landes. **FRANCE-BURKINA FASO «DES PUIITS DANS LE DESERT»**. *Objet* : création, suivi, entretien de puits de forages à pompes ; recherche de tous moyens pour l'amélioration des conditions de vie. *Siège social* : bergerie de Bertruc, 40110 Arengosse. *Date de la déclaration* : 23 avril 2001.

554 - Déclaration à la préfecture des Landes. **EQUIVENTURE... L'AVENTURE A CHEVAL**. *Objet* : regrouper des cavaliers propriétaires de leurs chevaux, en vue de pratiquer l'équitation sous toutes ses formes ; organiser des compétitions officielles ; promouvoir le cheval et les activités équestres. *Siège social* : chez M. Martinez (Laurent), maison Carrot, 40420 Brocas. *Date de la déclaration* : 24 avril 2001.

Modifications

555 - Déclaration à la préfecture des Landes. *Ancien titre* : ASSOCIATION DES AINÉS DE SAINT-PIERRE-DU-MONT. *Nouveau titre* : ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE SAINT-PIERRE-DU-MONT. *Nouvel objet* : réunir des personnes âgées et organiser diverses activités à leur intention. *Siège social* : mairie, 40280 Saint-Pierre-du-Mont. *Date de la déclaration* : 18 avril 2001.

556 - Déclaration à la préfecture des Landes. *Fusion des associations* : CLUB CYNOPHILE DE BISCARROSSE ET DU PAYS DE BOAN et BISCANI-CLUB D'EDUCATION ET D'AGILITY. *Nouveau titre* : BISCANI-CLUB - CLUB CYNOPHILE DE BISCARROSSE ET DU PAYS DE BORN. *Siège social* : B.P. 10, 5551, chemin d'En-Hill, 40600 Biscarrosse. *Date de la déclaration* : 18 avril 2001.

557 - Déclaration à la préfecture des Landes. **ASSOCIATION DES PECHEURS A LA MOUCHE DES LANDES (A.P.M.L.)**. *Siège social* : 8, rue René-Mondiet, 40000 Mont-de-Marsan.



DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION

Loi du 1^{er} juillet 1901, article 5
décret du 16 août 1901, article 2

Ce formulaire vous permet de déclarer la liste des personnes en charge de l'administration de votre association. L'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et l'article 2 de son décret d'application imposent la déclaration des éléments suivants : le nom, la profession, le domicile et la nationalité de celles et ceux qui sont chargés de l'administration de votre association.

Les données nominatives personnelles contenues dans cette liste ne feront l'objet d'aucune saisie permettant la constitution d'un fichier nominatif.

Cette liste est communicable à toute personne en faisant la demande.

Avant de renseigner ce document, veuillez lire attentivement les informations contenues dans le guide explicatif.

1 - IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :

ASSOCIATION FRANCE-BURKINA FASO
DES Puits DANS LE DÉSERT

Numéro de DOSSIER : W402000334
(numéro figurant sur le dernier récépissé délivré par l'administration)

Numéro SIREN/SIRET :
(numéro à indiquer lorsqu'il a déjà été attribué)

8130436680017

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

Étage, escalier, appartement		Immeuble, bâtiment, résidence	
3 ^{et}		Avenue Charles Dospizan	
N°	Extension	Type de voie	Nom de la voie
		40370	RION DES LANDES
Lieu-dit ou boîte postale		Code postal	
		Commune / Localité	

2 - NATURE DE LA DÉCLARATION

VOUS SOUHAITEZ (Veuillez cocher la case correspondante) :

faire une première déclaration (création d'association)

faire une déclaration de modification

Veuillez indiquer, dans les deux cas, la date de la décision de l'organe délibérant : _____

3 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : Rion des Landes à 14-08-2015

Nom et qualité du déclarant - Signature
Dangoumau Kankoua J. Président

Veuillez compléter la page suivante ⇨ 1/7

Titre de l'association : FRANCE BURKINA-FASO
DES RUITES DANS LE PAYS

Numéro de dossier : W 40200 334

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : PRÉSIDENTE

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : JANGOU MAU-KONANGUE Prénom : JACQUELINE

• Nationalité : FRANÇAISE Profession : CHARBÉE CLIENTELE LA POINTE

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence
N° 347 Extension Type de voie AVENUE Charles Despiau
Nom de la voie
Lieu-dit ou boîte postale 40370 Codo postal Commune / Localité RION DES LANDES

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : VICE PRÉSIDENTE

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : PIET Prénom : GILOY

• Nationalité : Française Profession : TECHNICIENNE MAISONNAIRE

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence
N° 367 Extension Type de voie Route de Chalosse
Nom de la voie
Lieu-dit ou boîte postale 40500 Codo postal Commune / Localité MONTAUT

• Fonction dans votre association (président, secrétaire, trésorier, autre...) : TRÉSORIÈRE

• Civilité : Mme Mlle M.

• Nom : SANDONA Prénom : Lydia

• Nationalité : Française Profession : ASSISTANTE SOCIALE

• Adresse (Préciser l'adresse complète)

Etage, escalier, appartement Immeuble, bâtiment, résidence
N° 528 Extension Type de voie Route du Hauts
Nom de la voie
Lieu-dit ou boîte postale 40150 Codo postal Commune / Localité LARBEY

« La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. Les articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association. »

Veillez compléter la page suivante ⇨ 2/7

Et quelques photos, bien sûr !7



